



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

MAS

Question écrite n° 46653

Texte de la question

M. Bruno Retailleau appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les coûts actuels pour l'exploitation d'un lit de maison d'accueil spécialisée (MAS) pour handicapés mentaux et physiques adultes. En effet, il n'arrive pas à obtenir, avec précision, le renseignement concret du coût net admis par le ministère puisque les chiffres dont il dispose varient entre 330 000 F et 400 000 F l'unité. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer cette information chiffrée.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que les coûts des maisons d'accueil spécialisées varient selon les établissements, en fonction de la nature et de la gravité du handicap des personnes accueillies du fait des équipements spécifiques, du nombre et de la qualification des personnels. Selon les données de la dernière enquête budgétaire (données 1995) sur la fixation des tarifs et budgets dans les établissements médico-sociaux figurant dans le document INFODAS no 58 de novembre 1996, disponible à la direction de l'action sociale, la fourchette des prix de journée dans les maisons d'accueil spécialisées se situe entre 485 francs et 1 456 francs, pour un prix moyen de 889 francs, soit un coût moyen annuel à la place de 306 868 francs (en internat), pris comme référence pour les prévisions budgétaires du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Retailleau Bruno](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46653

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6711

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 717